



Transport de marchandises dangereuses au col du Simplon

Interpellation – 20 mars 2014

Le passage de camions au col du Simplon fait régulièrement l'actualité depuis plusieurs années. Quelque 85'000 camions traversent chaque année ce col (se situant à plus de 2000m d'altitude), dont la route est particulièrement dangereuse. En effet, celle-ci est connue pour son parcours sinueux et sa forte déclivité.

Ces dernières années, de nombreux accidents impliquant des camions ont eu lieu sur la route du col du Simplon. Ces événements ont conduit à plusieurs interventions politiques pour demander davantage de sécurité sur ce passage. Malheureusement, ces revendications n'ont pas eu de grand succès jusqu'à présent.

Inquiet pour la sécurité sur ce tronçon mais aussi pour la qualité de vie des riverains, je prie le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il exact que des poids lourds transportant des matériaux dangereux ne peuvent passer les tunnels (du Gothard, Grand St-Bernard, San Bernardino) qu'avec une autorisation spéciale ?
2. Est-il donc exact que la seule voie de transit pour ces matériaux dangereux passe par le col du Simplon, en Valais ?
3. Le Conseil fédéral a-t-il connaissance de l'origine et de la destination de la plupart des camions empruntant le col du Simplon et des marchandises transportées par ces camions ?
4. Sur cette route du col du Simplon, il existe de nombreux tunnels d'une longueur importante. Le transit par ces tunnels ne pose-t-il pas de problème ? La dangerosité de la route (virages, forte pente, chutes de neige possibles à tout moment à cette altitude) ne représente-t-elle pas un risque sécuritaire important ?
5. Le passage par le Simplon de ces camions transportant des matériaux dangereux produit-il une situation dangereuse pour les riverains ?
6. Le Conseil fédéral n'estime-t-il pas que seul un transit par les tunnels ferroviaires pourrait résoudre ce problème ? Ne pense-t-il pas qu'il serait plus sage d'interdire le transit des poids lourds (ou au moins ceux transportant des matériaux dangereux) au col du Simplon ?
7. Quel est le point de la situation des démarches avec le Canton du Valais et les CFF concernant le transfert des marchandises (dangereuses) de la route sur le rail ? Le groupe de travail des partenaires existe-t-il encore ?